



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2021

Délibération

DAC/EG

**2021 - 80. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE BORDEAUX MONTAIGNE
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
ABBAYE AUX DAMES, LA CITE MUSICALE, SAINTES**

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 28

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, TERRIEN Joël, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, GUENON Delphine, JEDAT Günter, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, ROUSSAUD Barbara

Excusés ayant donné pouvoir : 6

ARNAUD Dominique à MACHON Jean-Philippe, BARON Thierry à CALLAUD Philippe, CHANTOURY Laurent à TERRIEN Joël, DELCROIX Charles à CAMBON Véronique, DEREN Dominique à CHEMINADE Marie-Line, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean -Pierre

Absente excusée : 1

BETIZEAU Florence

Secrétaire de séance : DEBORDE Sophie

Date de la convocation : 06/07/2021

Date d'affichage : 9 JUL. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°2018-87 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2018 portant autorisation de signer la convention-cadre de partenariat avec l'Université de Bordeaux Montaigne,

Considérant que par la présente convention, la Ville de Saintes et l'Université de Bordeaux Montaigne collaborent à la mise en œuvre d'un accord pluriannuel établissant un partenariat renforcé entre les deux institutions,

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2020 et que les projets de partenariat définis dans l'accord-cadre sont toujours en cours en 2021,



Considérant qu'il est nécessaire de prolonger la durée de la convention entre l'Université de Bordeaux Montaigne et la Ville par la signature d'un avenant, dans l'attente d'un renouvellement d'une convention-cadre identifiant de nouveaux axes de coopération entre les deux institutions,

Considérant les axes de coopération portant notamment sur une étude pluridisciplinaire historique, topographique et archéologique de Saint-Eutrope portée par Monsieur Christian GEINSBEITEL, rattaché au laboratoire CNRS UMR 5060 – IRAMAT CRP2A, qui permet de renouveler la connaissance sur l'architecture et l'histoire du site et de nourrir le projet d'aménagement,

Considérant la volonté de la Ville de Saintes d'apporter un soutien matériel, logistique et financier au Programme Collectif de Recherches Saint-Eutrope,

Considérant les crédits votés au budget primitif, chapitre 65, fonction 033, article 65738, service CULT

Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » du lundi 28 juin 2021,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer l'avenant à la convention-cadre de partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne, ou tout document relatif à cette affaire,
- Sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €, au titre de l'année 2021, à l'Université de Bordeaux Montaigne pour le programme collectif de recherches Saint-Eutrope (finalisation d'outils numériques 3D, accompagnement du chantier de restauration de la façade nord).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

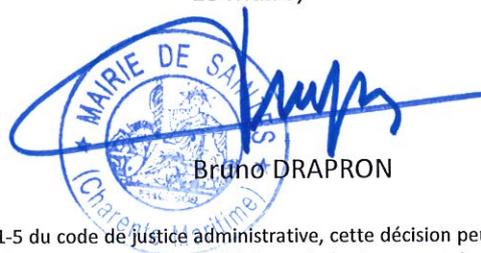
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



MAIRIE DE SAINTES
(Charente-Maritime)

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



AVENANT A LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE :

La Ville de Saintes

Collectivité locale

Ayant son siège : Square André Maudet, 17100 Saintes

Numéro SIRET : 211 704 150 003 51

Représenté par **Monsieur Bruno DRAPRON**

En sa qualité de **maire**,

Ci-après désigné « la ville de Saintes »,

d'une part,

Et

L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE (Université Bordeaux-III)

Etablissement public à caractère scientifique culturel et professionnel (EPCSCP)

N° SIRET: 193 317 666 00017 - code APE (NAF) : 8542Z

Ayant son siège : Domaine Universitaire 19 esplanade des Antilles 33 607 Pessac

Représentée par Lionel Larré

En sa qualité de Président,

Ci-après désignée « l'Université Bordeaux Montaigne »,

d'autre part,

ci-après désignées chacune individuellement «Partie » et collectivement «Parties » ou « Institutions »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en date du portant délégation de pouvoirs à la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne en matière d'approbation des conventions,

Vu la délibération n°2021-... du Conseil Municipal de la Ville de Saintes en date du 12 juillet 2021 transmise en Sous-préfecture le 9 juillet 2018,

La convention-cadre de partenariat, signée le 7 mai 2019 est arrivée à échéance le 31 décembre 2020, entre l'Université Bordeaux Montaigne et la Ville de Saintes,

Elle portait sur 5 thématiques, poursuivant un partenariat amorcé dès 2016 :

- 1/ Saint-Eutrope de Saintes, en lien avec le projet de restauration – valorisation du site,
- 2/ Vallon et amphithéâtre, en résonance avec le projet de restauration – valorisation du site,
- 3/ Centre de Conservation et d'Etudes pour les collections archéologiques de la ville,
- 4/ Développement d'un atlas historique sur la ville,
- 5/ Accompagnement des fouilles programmées subaquatiques sur les deux épaves gallo-romaines de Courbiac.

Le chantier de restauration de la façade nord de Saint-Eutrope ayant démarré au printemps 2021, il est nécessaire de prolonger la durée de la convention-cadre, afin de permettre aux chercheurs du Programme Collectif de Recherche, piloté par Christian GENSBEILTEL – maître de conférences à l'Université de Bordeaux Montaigne, d'accéder au chantier et notamment à l'échafaudage.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention-cadre de partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et la Ville de Saintes pour le programme relatif à Saint-Eutrope.

Le présent avenant a également pour objet de préciser les conditions d'accès au chantier de restauration de la façade nord de Saint-Eutrope, notamment à l'échafaudage, aux chercheurs et spécialistes du PCR Saint-Eutrope.

ARTICLE 2 – DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant prend donc effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée totale de 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2021, dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention-cadre de partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et la Ville de Saintes.

ARTICLE 3 – PROJET DE RESTAURATION – VALORISATION DE SAINT-EUTROPE

Le présent avenant porte sur le partenariat scientifique autour de l'ancienne église Saint-Eutrope de Saintes, son prieuré et son bourg, en lien avec le projet de restauration – valorisation du site :

- Analyses scientifiques complémentaires au volet archéologique du bâti déployé dans le cadre du chantier (extérieur et intérieur),
- Conseil-expertise au fil du chantier (notamment sur la restitution du décor sculpté),
- Formation : accueil des étudiants du Master 2 « Patrimoine et musées » pour 2 journées d'études.

Il est nécessaire de préciser la liste des chercheurs et étudiants du PCR, piloté par Christian GENSBEITEL – maître de conférences à l'Université de Bordeaux Montaigne, pouvant être amenés à accéder à l'échafaudage installé dans le cadre du chantier de restauration – valorisation de Saint-Eutrope.

Liste complète des personnes (hors MH, SRA, INRAP et Ville de Saintes) susceptibles de pouvoir accéder au moins une fois à l'échafaudage (si possible de façon groupée, lors d'une journée spéciale). En gras, les personnes pouvant avoir un accès récurrent durant toute la phase de chantier, et ce dès le début.

- Claude ANDRAULT-SCHMITT (Université de Poitiers, UMR 7302 CESCUM)
- Vincent BAILLET (UMS Archéovision)
- **Yves BLOMME (Historien de l'art)**
- Edina BOZOKY (Université de Poitiers, UMR 7302 CESCUM)
- Marie CHARBONNEL (Docteure en histoire de l'art, programme *Monasticon Aquitaniae*)
- Isabelle CARTRON (Université Bordeaux Montaigne, UMR 5607 Ausonius)
- Nicolas CHAMP (Université Bordeaux Montaigne)
- **Estelle CHARGÉ (Doctorante, Universités Toulouse Jean-Jaurès/Bordeaux Montaigne)**
- Christelle EHRHARDT (Docteure), Université Bordeaux Montaigne, UMR 5607 Ausonius)
- Loïc ESPINASSE (UMS Archéovision)
- Jacques GAILLARD (Docteur en archéologie, spécialiste des carrières)
- **Christian GENSBEITEL (Université Bordeaux Montaigne, UMR 5060 IRAMAT-CRP2A)**
- **Thierry GRÉGOR (Tailleur de pierre, archéologue, Doctorant CESCUM)**
- **Justine GRÉMONT (Master 2, École du Louvre)**
- Raphaël GUÉRIN (Doctorant, Université Paris-Nanterre)
- **Diane GUERERO (Master 2, Université Paris IV-Sorbonne)**
- **Jean-Baptiste JAVEL (Doctorant, Université Bordeaux Montaigne, IRAMAT-CRP2A)**
- Ezéchiël JEAN-COURRET (Université Bordeaux Montaigne, UMR 5607 Ausonius)
- Stéphane LAFAYE (Docteur en histoire, Université de Limoges)
- Romain LANDRÉA (Master de l'université Bordeaux Montaigne, Ausonius)
- Jean-François LATASTE (Géophysicien, Université de Bordeaux)
- Fabrice MANDON (Archéologue, Atemporelle)
- Juliette MASSON (Service archéologique Bordeaux Métropole)
- Vincent MIAIHLE (INRAP, Société Archéologique et Historique de Charente-Maritime)
- Alain MICHAUD (Historien, Société Archéologique et Historique de Charente-Maritime)
- Anne MICHEL (Université Bordeaux Montaigne, UMR 5607 Ausonius)
- Jean-Luc PIAT (Archéologue, Evéha)
- **Daniel PRIGENT (Ancien archéologue départemental du Maine-et-Loire)**
- Christian SAPIN (DR CNRS émérite, ArTéHiS, Centre d'Etudes Médiévales Auxerre)
- Cécile TREFFORT (Université de Poitiers, UMR 7302 CESCUM)
- Morgane UBERTI (Docteure en histoire, épigraphiste)
- Christian VERNOU (Conservateur du Patrimoine)
- Andreï VLAD (Architecte, GemmelePrieuré)



ARTICLE 4 – RESPONSABILITE ET ASSURANCE POUR L'ACCES A L'ECHAFAUDAGE

Chaque membre du PCR inscrit dans la liste ci-dessus devra présenter une attestation d'assurance en responsabilité civile pour garantir sa propre responsabilité ainsi que pour les dommages causés au tiers liés à l'accès à l'échafaudage.

Les compagnons de Saint-Jacques, en lien avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du chantier, fixeront les conditions d'accès : matériel obligatoire (casque, chaussures de chantier, harnais), dates et horaires.

Les autres dispositions de la convention-cadre de partenariat signée le 7 mai 2019 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux à Saintes le2021

La Ville de Saintes,
Le maire,
Bruno DRAPRON

L'Université Bordeaux Montaigne,
La Vice-présidente de la Commission Recherche,
Nathalie Jaëck,
Pour le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,